

ARRONDISSEMENT DU MANS

COMMUNE DE LA SUZE/SARTHE

Objet :

TRAVAUX ELAGAGE

4 Rue des Châtaigniers – La Suze

*Le Maire de la Commune de La Suze/ Sarthe ;
Vu les articles L 2213-1 et L2121-29 du Code Général
Des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°82 – 213 du 2 Mars 1982,
Relative aux droits et libertés des Communes,
Des Départements et des Régions ;
Vu le Code de la Route
Et notamment ses articles R 44 et R 225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié,
Relatif à la Signalisation routière ;
Considérant la demande présentée par Mme COIFFETEAU Colette,
4 Rue des Châtaigniers, 72210 LA SUZE SUR SARTHE,
Afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,
Et du personnel de chantier pendant les travaux
De taille de végétaux derrière sa propriété.*

ARRETE

Article 1^{er} – Madame COIFFETEAU Colette est autorisée à réserver les emplacements situés sur le parking de la cité des Acacias au niveau de sa propriété sur la commune de La Suze-sur-Sarthe pour la taille et l'enlèvement des végétaux prévus le **Lundi 15 AVRIL 2024 de 08h00 à 12h00**.

Article 2 – Le domaine public devra être protégé afin de le remettre dans son état initial à la fin du chantier.

Article 3 – La sécurisation du chantier et les panneaux de signalisation seront mis en place par Madame COIFFETEAU.

Article 4– Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier et publié dans la Commune de La Suze.

Article 5 – Les Gardiens de Police Municipale, la Gendarmerie, le Chef de Corps et tous les agents de la force Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze, le 11 AVRIL 2024

Le Maire,

Emmanuel D'AILLIERES

